
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 avril 2011

Présents : Mmes Cécile BURDIN – Annick TOURT – Christelle ZAPILLON – Mrs Jean-Pierre JORCIN – Yvan BOURGEOIS – Pierre GAGNIERE – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET –

Procuration de Cédric GAGNIERE à Pierre GAGNIERE – Yoann CHOISEAU à Yvan BOURGEOIS – Sébastien PEANT à Gilbert PILLOUD – Bérengère BOCH à Annick TOURT – Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON –

Secrétaire de séance : Pierre GAGNIERE

Invitée : Mme Valérie JEAMET, Trésorière

➤ **Compte rendu de délégations d'attributions**

Le 30/03/2011 : décision de retenir la Société AMOME Conseils pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'agrandissement du gymnase ⇨ tranche ferme 9 050 € HT, soit 10 823.80 € TTC et tranche conditionnelle 6 600 € HT soit 7 893.60 € TTC

Le 31/03/2011 : décision de retenir RELIER Architecture pour la réalisation d'une étude pour la restructuration du front de neige et conception d'un bâtiment de services et d'accueil touristique pour un montant de 20 080 € HT soit 24 015.86 € TTC.

Le 11/04/2011 : Décision de retenir la Société ABEST pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une liaison piétonne Lanslebourg/Lanslevillard pour un montant total (tranches ferme, conditionnelle et options) de 83 252 € HT soit 99 569.39 € TTC.

➤ **Compte administratif 2010**

• *Commune*

Section de fonctionnement

| | |
|----------|----------------|
| Dépenses | 2 192 325.32 € |
| Recettes | 3 776 418.48 € |

Section d'investissement

| | |
|----------|----------------|
| Dépenses | 2 907 337.42 € |
| Recettes | 3 685 267.57 € |

Le résultat global d'exécution du budget, s'élève à 2 362 23.31 €. Il sera repris au budget primitif 2011 :

- Investissement : excédent reporté 777 931 €
- Fonctionnement : excédent reporté 563 194 €, affectation du résultat 1 020 900 €.

Le résultat des budgets annexes est de :

| | |
|-------------------------------|---------------|
| - ZAC du Plan des Champs | - 1.04 € |
| - Lotissement Herbefin | - 18 336.43 € |
| - Lotissement de Saint-Martin | 55 576.83 € |

• *Service de l'eau*

Section de fonctionnement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 125 975.63 € |
| Recettes | 175 296.20 € |

Section d'investissement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 328 714.84 € |
| Recettes | 664 014.44 € |

Le résultat d'exécution du budget s'élève à 384 620.17 € et sera repris au budget primitif 2011 :

- Investissement : excédent reporté 335 300 €
- Fonctionnement : excédent reporté 39 321 €, affectation du résultat 10 000 €.

Les comptes administratifs sont adoptés :

- Commune : 9 pour – 3 abstentions – 1 contre
- ZAC du Plan des Champs : 10 pour – 3 abstentions
- Lotissement Herbefin : 10 pour – 3 abstentions
- Lotissement Saint Martin : 9 pour – 4 abstentions
- Service de l'eau : 11 pour - 2 abstentions

- **Approbation des comptes de gestion**

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le receveur, Madame Valérie JEAMET, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de la part du conseil municipal.

- **Affectation des résultats**

Le conseil municipal décide l'affectation du résultat de l'exercice 2011 au compte de réserves 1068 de l'exercice 2010 pour un montant de :

- Budget communal 1 020 900 €
- Service de l'eau 10 000 €

➤ **Budget primitif 2011**

- *Commune*
- Fonctionnement

Le budget primitif s'équilibre à 4 235 000 € permettant de dégager 1 896 730 € pour la section d'investissement.

Pour tenir compte du relèvement de la fiscalité de la CCHMV dans le cadre du financement de l'OTI, le conseil municipal décide de réduire les taux d'imposition de la façon suivante afin de ne pas alourdir l'imposition des contribuables :

| | Taux 2010 | Taux 2011 |
|------------------------|------------------|------------------|
| Taxe d'habitation | 16.07 | 13.58 |
| Taxe foncière bâti | 15.87 | 13.41 |
| Taxe foncière non bâti | 175.31 | 148.15 |
| C.F.E. | 31.09 | 26.27 |

- Investissement

La section s'équilibre à 7 208 521 €, comprenant les opérations principales suivantes :

| | Dépenses | Recettes |
|---|-----------------|--------------------|
| Remboursement capital emprunts | 507 093 € | |
| Virement de la section de fonctionnement | | 1 896 730 € |
| Affectation du résultat | | 1 020 900 € |
| Amortissement subvention équipement (Sablons) | | 225 700 € |
| FCTVA | | 364 982 € |
| Rembt avance communale (budgets St Martin et ZAC) | | 68 843 € |
| Opérations | | Subventions |
| Aménagement forêt | 18 000 € | 5 364 € |
| Bâtiments divers | 80 000 € | 22 000 € |
| Voirie divers (dont terrain multisports) | 40 000 € | |
| Réseau électrique | 100 000 € | |
| Entrée village (enfouissement réseau électrique) | 10 000 € | 6 863 € |
| Bibliothèque (ordinateurs/signalisation) | 3 100 € | 1 000 € |
| Camping (toilettes sèches/électricité...) | 50 000 € | |

| | | |
|--|-------------|-------------|
| Grand plan (piste et retenue collinaire) | 120 000 € | 61 038 € |
| Diagnostic sécurité Lbg / Lvd – liaison piétonne | 450 000 € | 152 500 € |
| Centre de congrès | 1 800 000 € | 1 221 500 € |
| Fumière | 50 000 € | |
| Maison multigénérationnelle | 850 000 € | 680 000 € |
| Réhabilitation mairie | 500 000 € | 126 509 € |
| Etude bois énergie (solde) | 77 000 € | 90 300 € |
| Valorisation touristique Grand Mont-Cenis (parking /signalétique /toilettes /jardin alpin) | 485 000 € | 135 000 € |
| Sentiers Mont-Cenis | 50 000 € | 30 000 € |
| Travaux crues 2008 (solde) | 30 000 € | 164 000 € |
| Eglise : restauration tableaux Pyramide | 60 000 € | 27 000 € |
| Aménagement garderies | 60 000 € | |
| Etude front de neige | 40 000 € | |

- *Budgets annexes*

ZAC du Plan des Champs

| | |
|------------------|-------------|
| ↳ Fonctionnement | 1 510 000 € |
| ↳ Investissement | 250 000 € |

Lotissement d'Herbefin

| | |
|------------------|----------|
| ↳ Fonctionnement | 69 939 € |
| ↳ Investissement | 45 000 € |

La vente du dernier lot est prévue dans ce budget.

Lotissement de Saint-Martin

| | |
|------------------|-----------|
| ↳ Fonctionnement | 101 267 € |
| ↳ Investissement | 112 110 € |

Service de l'eau

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

| | |
|----------------------------|-----------|
| ↳ Section d'exploitation | 166 661 € |
| ↳ Section d'investissement | 593 000 € |

En investissement 190 000 € sont prévus pour la protection des captages du Mont-Cenis et 50 000 € pour l'achèvement des travaux de construction du réservoir de Sainte-Marie.

Les budgets primitifs sont adoptés :

- Commune : 9 pour - 1 contre – 3 abstentions
- ZAC du plan des champs : 10 pour - 3 abstentions
- Herbefin : 10 pour - 3 abstentions
- St Martin : 11 pour – 2 abstentions
- Service de l'eau : 11 pour - 2 abstentions

➤ **Demande de subvention pour la maison multigénérationnelle.**

Le conseil municipal se prononce favorablement sur une demande de subvention auprès de l'Europe. Si le bâtiment est classé BBC et HQE, la subvention peut se monter à 80%.

➤ **Embauche de personnel saisonnier**

Le conseil municipal décide d'embaucher le personnel saisonnier suivant :

- Services techniques : 5 adjoints techniques territoriaux à temps complet pour une durée de 6 mois
- Bibliothèque : 1 agent d'accueil à raison de 99 h par mois pour une durée de 2.5 mois maximum

- Maison franco-italienne : 2 agents d'accueil à temps complet pour une durée maximum de 3 mois et 1 agent d'accueil pour une durée de 1 mois
- Mont-Cenis : 2 gardes animateurs à temps complet pour une durée de 4 mois
- Eglise : 1 agent d'accueil à raison de 80 h par mois pour une durée de 2 mois.

➤ **Questions diverses**

Le conseil municipal :

- Prend connaissance d'un courrier de M. Armand SUIFFET sollicitant la réfection du mur arrière de son jardin à gauche du cimetière,
- Est informé d'une demande de M. Matthieu DEYMONNAZ sollicitant l'acquisition d'une parcelle de terrain aux Ruchers, un avis favorable est donné le prix proposé sera calculé en référence aux autres ventes déjà intervenues dans ce secteur,
- Est informé que l'hôtel de la Vieille Poste a été retenu pour les repas durant les festivités de jumelage,
- Sollicite le Conseil Général de la Savoie pour l'inscription au P.D.I.P.R. des parties d'itinéraires mentionnés ci-dessous (possibilité de 80% de subvention) :
 - Rando accessible à tous : (aller/retour) Lanslevillard par le Petit Bonheur
 - Rando familiale : (boucle) Lanslebourg – Lanslevillard par le Petit Bonheur et retour par Pramaria
 - Rando sportive : Boucle Col du Mont-Cenis – La Turra (possibilité d'aller jusqu'au Pas de la Beccia – retour par la Combe de Cléry).
- Donne un avis favorable pour la nouvelle esquisse faite par ABEST pour le plan d'eau d'Herbefin,
- Est informé que l'inauguration de l'auditorium est prévue le 1er octobre et approuve la dénomination d'auditorium Laurent Gerra,
- Nomme Henry KAM citoyen d'honneur de la commune,
- Autorise le Maire à signer la convention de financement entre toutes les parties pour le transport périscolaire. En effet lorsque des activités sont organisées hors de l'école et que les horaires coïncident avec le transport scolaire, le véhicule est utilisé pour ces déplacements au coût forfaitaire de 50 €.